

# PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE

## Séance du 20 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le 20 octobre, à 19 heures,

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège, sous la Présidence de Madame Véronique POIGNET SENGHER,

**Présents :** Membres titulaires : Nicole RAYMOND Maryse GIANNACCINI, Gilbert CASAS, Carine PEYDRO, Jean-Louis POUDEVIGNE, Fabienne ROCA, Agnès FLAMME, Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA, Daniel MARQUET, Caroline SAUMADE, Véronique POIGNET SENGHER, Pascal PETOUILLAT, Pierre LUCCHINI, Gilles TIXADOR, Blandine PANAFIEU, Régine HURLIN, Jacques DURAND Catherine BERGOGNE, Jean Marc FLOUTIER, Joseph ARTAL, Marceau LACROIX, Karen JOUVE.

Membres suppléants : Aline BRUGUIERE (pour Patrick DEGONZAGA), Denis MALAVAL (pour Laurent MARIOGE), Serge ROUVIERE (pour Clémence COSSART), Sarah TOURNEMINE (pour Marie Françoise MAQUART)

Procurations : Bernard CHLUDA à Maryse GIANNACCINI

**Excusés (sans suppléant)** : Stéphanie OGIER, Claude MAGNIN FEYSSOT, Augustine GILLARD, Christine MONTEIL, Jean Luc GIBERT, Brigitte BONHOMME, Daniel VOLEON, Jean François DURAND COUTELLE

Soit 28 membres ayant pris part au vote.

Le procès-verbal du 29 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n°1a/5**

#### **DSP crèche de Parignargues**

*Vu le rapport d'analyse des offres, établi suite à l'ouverture des plis en date du 12/10/2021*

*Considérant les travaux de la commission petite enfance,*

Madame la Présidente indique que l'offre la mieux-disante pour l'organisation d'une crèche 23 places à Parignargues, est celle de du Groupe Présence30.

Le délégataire sollicite le Syndicat Mixte pour une participation (« bonus territoire » CAF à déduire) de :

- 70 000 euros en 2022

- 67 000 euros en 2024

- 72 000 euros en 2023

- 67 000 euros en 2025

Après en avoir délibéré le Comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition et autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs.

**Délibération n°1b/5**  
**DSP crèche de Sainte Anastasie**

*Vu le rapport d'analyse des offres, établi suite à l'ouverture des plis en date du 12/10/2021*

*Considérant les travaux de la commission petite enfance,*

Madame la Présidente indique que l'offre la mieux-disante pour l'organisation d'une crèche 25 places à Sainte Anastasie, est celle de du Groupe Présence30.

Le délégataire sollicite le Syndicat Mixte pour une participation (« bonus territoire » CAF à déduire) de :

- |                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| - 93 000 euros en 2022 | - 94 500 euros en 2024 |
| - 93 750 euros en 2023 | - 95 500 euros en 2025 |

Après en avoir délibéré le Comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition et autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs.

**Délibération n°1c/5**  
**DSP micro-crèche de Moulézan**

*Vu le rapport d'analyse des offres, établi suite à l'ouverture des plis en date du 12/10/2021*

*Considérant les travaux de la commission petite enfance,*

Madame la Présidente indique que l'offre la mieux-disante pour l'organisation d'une micro-crèche 10 places à Moulézan, est celle de du Groupe Présence30.

Le délégataire sollicite le Syndicat Mixte pour une participation (« bonus territoire » CAF à déduire) de :

- |                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| - 42 000 euros en 2022 | - 42 000 euros en 2024 |
| - 42 000 euros en 2023 | - 42 000 euros en 2025 |

Après en avoir délibéré le Comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition et autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs.

**Délibération n°2/5**  
**Vente d'un véhicule**

*Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,*

Madame la Présidente indique que la commune de Dions a manifesté son intérêt pour un des véhicules Kangoo du Syndicat mixte (totalement amorti à l'actif).

Le véhicule immatriculé BC-966-TP, immatriculé pour la première fois le 5/11/2010, affiche 55 000 kms. Après avoir pris connaissance de la valeur à l'argus, et du prix de vente des véhicules du même type, Madame la Présidente propose de le céder au prix de 5 000 euros.

Après en avoir délibéré le Comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition et autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs.

**Délibération n°3/5**  
**Modification des statuts**

*Délibération retirée : courrier Préfecture du 18 novembre 2021.*

**Délibération n°4/5**  
**Modification du Pacte Syndical**

Madame la Présidente indique que la décision précédente de modification des statuts implique la modification du Pacte syndical (suppression du Pôle propreté).

Il a par ailleurs été constaté que les communes avaient des difficultés à verser leurs cotisations aux échéances demandées actuellement (3 versements par an). Les communes perçoivent en effet leurs recettes par douzième et ne parviennent pas toujours à prévoir leurs cotisations sur d'autres échéances (point 1.5.3) Madame POIGNET SENGGER propose d'appeler alors les cotisations par acomptes mensuels.

Après en avoir délibéré le Comité syndical approuve à l'unanimité la modification du Pacte syndical tel qu'annexé.

**Délibération n°4/5**  
**Retrait des communes**

Madame POIGNET SENGGER, Présidente, rappelle qu'au mois de décembre 2020, 7 communes ont délibéré pour demander leur retrait de certains pôles de compétence. Depuis les projets et le contenu des compétences ont été retravaillés comme convenu.

Madame POIGNET SENGHER propose d'examiner chaque demande de retrait, en fonction des nouveaux choix des communes.

- ✓ Par délibération en date du 17 décembre 2020, la commune de Montagnac a demandé son retrait du **pôle « Petite Enfance »** au 31/12/2021.

Il est entendu que la commune restera redevable de la part d'emprunt la concernant jusqu'au terme des emprunts en cours.

*Seuls les adhérents au pôle « Petite enfance » votent (26 votants).*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à la majorité ce retrait (2 CONTRE : Jean Louis POUDEVIGNE, Fabienne ROCCA).

- ✓ Par délibération en date du 26 novembre 2020, la commune de Moulézan, et en date du 17 décembre 2020, les communes de Maressargues et Montagnac ont demandé leur retrait du **pôle « Enfance Jeunesse »** au 31/12/2021.

Il est entendu que les communes resteront redevables de la part d'emprunt les concernant jusqu'au terme des emprunts en cours.

*Seuls les adhérents au pôle « Enfance Jeunesse » votent (23 votants).*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à la majorité ces retraits (5 CONTRE : Jean Louis POUDEVIGNE, Fabienne ROCCA, Joseph ARTAL, Marceau LACROIX, Véronique POIGNET SENGHER).

- ✓ Par délibération en date du 10 décembre 2020, la commune de Saint Geniès de Malgoirès a demandé son retrait du **pôle « Vie Locale »** au 31/12/2021.

*Seuls les adhérents au pôle « Vie Locale » votent (16 votants).*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à la majorité ce retrait (5 CONTRE : Jean Louis POUDEVIGNE, Fabienne ROCCA, Joseph ARTAL, Marceau LACROIX, Véronique POIGNET SENGHER).

- ✓ Par délibération en date du 17 décembre 2020, les communes de Fons, Maressargues et Montagnac ont demandé leur retrait du **pôle « Sports »** au 31/12/2021.

Il est entendu que les communes resteront adhérentes jusqu'au 30/06/2022 compte-tenu de la saison sportive en cours.

*Seuls les adhérents au pôle « Sport » votent (14 votants).*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à la majorité ces retraits (3 CONTRE : Jean Louis POUDEVIGNE, Fabienne ROCCA, Véronique POIGNET SENGHER).

- ✓ Par délibération en date du 10 décembre 2020, la commune de Saint Geniès de Malgoirès a demandé son retrait du **pôle « Communication »** au 31/12/2021.

Il est entendu que la commune restera redevable de tous les frais de résiliation éventuels des contrats en cours.

*Seuls les adhérents au pôle « Communication » votent (13 votants).*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à la majorité ce retrait (5 CONTRE : Jean Louis POUDEVIGNE, Fabienne ROCCA, Joseph ARTAL, Marceau LACROIX, Véronique POIGNET SENGHER).

Toutes les autres demandes de retrait sont ajournées à la demande des communes concernées.

*Mme GIANNACCINI émet des réserves sur le volet enfance jeunesse, les délégués de Fons s'étaient d'ailleurs abstenus lors du précédent Conseil syndical au sujet de la reprise de l'Espace jeunes en régie directe car ils ne sont pas convaincus de la méthode, mais au regard des dernières propositions la commune reviendra sur sa décision de sortir du Pôle de compétence.*

*Mme FLAMME indique que la commune de la Rouvière devrait également changer de position, mais attend le retour du Maire.*

*Mme BERGOGNE présentera également, compte-tenu des coûts, une délibération le 18/11 demandant le maintien de l'adhésion de la commune de St Mamert.*

*Mme LEFEVRE rapporte que le conseil municipal maintient son souhait de sortir du pôle enfance jeunesse car les enfants de la commune, regroupés en SIRS, préfèrent rejoindre leurs camarades de classe au Centre de loisirs de Domessargues, avec lequel elle est en discussion.*

*Mme POIGNET SENGHER propose que le Syndicat Mixte puisse, au nom des trois communes de Maussargues, Montagnac et Moulézan signer une convention avec la commune de Domessargues pour réserver des places à leurs familles. Mme LEFEVRE ne pense pas que cette solution serait viable car l'adhésion au centre de loisirs se ferait à la population et non au besoin (place).*

*Mmes GIANNACCINI et LEFEVRE se rétractent pour le Pôle Vie Locale et maintiendront leur adhésion.*

*Mme JOUVE s'interroge sur la pérennité du pôle « sports » au-delà du 30 juin 2022, avec seulement 4 communes adhérentes. Mme GIANNACCINI insiste, avec une « casquette Département » : il n'y a pas d'inquiétude à avoir, le Département ne laissera pas tomber les associations sportives. Elle connaît parfaitement les services du Département, et le Département payera pour l'ouverture de la Halle des sports. Cette nouvelle interroge les élus sur les années précédentes et les coûts restants à charge des communes de l'ordre de 10 000 euros pour an pour participation aux frais de fonctionnement.*

*La séance est levée à 19h45*

<i>Joseph ARTAL</i>	<i>Catherine BERGOGNE</i>	<i>Aline BRUGUIERE</i>
<i>Gilbert CASAS</i>	<i>Bernard CHLUDA (procuration M. GIANNACCINI)</i>	<i>Jacques DURAND</i>
<i>Agnès FLAMME</i>	<i>Jean Marc FLOUTIER</i>	<i>Maryse GIANNACCINI</i>
<i>Régine HURLIN</i>	<i>Karen JOUVE</i>	<i>Marceau LACROIX</i>
<i>Christine LEFEVRE</i>	<i>Pierre LUCCHINI</i>	<i>Denis MALAVAL</i>
<i>Daniel MARQUET</i>	<i>Josette NOUASSA</i>	<i>Blandine PANAFIEU</i>
<i>Pascal PETOUILLAT</i>	<i>Carine PEYDRO</i>	<i>Véronique POIGNET SENGHER</i>
<i>Jean Louis POUDEVIGNE</i>	<i>Nicole RAYMOND</i>	<i>Fabienne ROCA</i>
<i>Serge ROUVIERE</i>	<i>Caroline SAUMADE</i>	<i>Gilles TIXADOR</i>
<i>Sarah TOURNEMINE</i>		